



COMMUNE DE MARQUILLIES
-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : Mme Monique CORNILLE, M. Pierre PAPEGHIN, Mme GILOTEAUX Séverine, Mme Blandine MORTREUX, M. Damien DELEFORTRIE, M. Éric BOCQUET, M. Cyril HAVET, Mme Louissette MAILLY, M. Jacques RIBAILLE, M. Francis RAULT, Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Catherine DELABY, M. Yves LEFRANCO, M. Laurent BUISINE, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Philippe MAURICE, Mme Thérèse LESAGE, Mme Sylvie POUCHAIN

Ont donné Pouvoir :

Absents :

Délibération n°24/26

Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2025

Dressé par Madame BOURGERY Evelyne, Comptable publique du Service de Gestion Comptable d'Armentières, pour la Commune de Marquillies,

Après s'être fait présenter les Budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les Bordereaux de titres de recettes, les Bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et proposé d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que le compte est régulièrement établi,

. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire n'exerce pas de vote.

Après débats et échanges, l'Assemblée délibérante décide, à 14 voix Pour et 4 Abstentions :

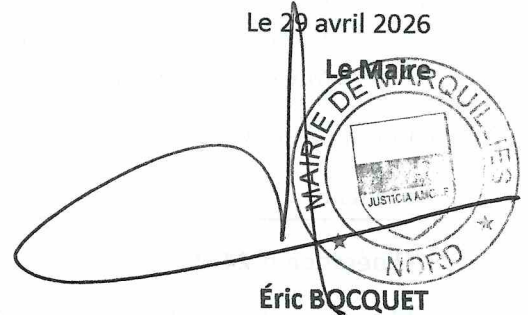
- de déclarer que le Compte de Gestion de l'exercice 2025 dressé par Madame BOURGERY Evelyne, Comptable publique du Service de Gestion Comptable d'Armentières, pour la Commune de Marquillies, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- de déclarer que le Compte Administratif 2025 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 29 avril 2026

Le Maire



Éric BQCQUET

The image shows a handwritten signature of Éric BQCQUET in black ink. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARQUILLIES' around the top edge, 'NORD' at the bottom, and 'JUSTITIA ANCI' in the center. There is also a small crest or logo in the center of the stamp.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 019

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Pour : 014

Contre : 0

Abstentions : 04

Date de convocation : 24/04/2026







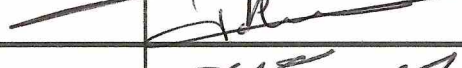
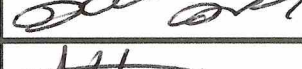



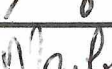







Présenté par Éric BOCQUET - Maire (1),

A salle du Conseil en Mairie, le 29/04/2026

Délibéré par l'assemblée Conseil Municipal (2), réunie en session

A salle du Conseil en Mairie, le 29/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Municipal (2),(3),

BOCQUET Éric	
BUISINE Laurent	
CORNILLE Monique	
DEFECHEUREUX Sébastien	
DELABY Catherine	
DELEFORTRIE Damien	
DELEVALLÉE Viviane	
DEWAST-DERIDDER Marie-Christine	
GILOTEAUX Séverine	
HAVET Cyril	
LEFRANCOY Yves	
LESAGE Thérèse	
MAILLY Louise	
MAURICE Philippe	
MORTREUX Blandine	
PAPEGHIN Pierre	
POUCHAIN Sylvie	
RAULT Francis	
RIBAILLE Jacques	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

04/05/2026

Certifié exécutoire par **Éric BOCQUET** - Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le **04/05/2026**

A , le

Marquillies, **29/04/2026**

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

